

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

N° d'ordre : DEL 07-04-2023

Objet de la délibération :
Attribution des subventions
pour 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Date de la convocation :
29/03/2023

Date de publication en ligne :
11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Adeline LE, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alain LELARGE

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité,

VU l'avis de la Commission finances du 21 mars 2023,

Considérant que ne pourront pas prendre part au vote un certains nombres d'élus,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Afin d'obtenir le quorum pour la validité du vote, il est proposé à l'assemblée de procéder à un vote pour les subventions ablisiennes une par une. Par conséquent, le Maire demande à chaque élu concerné de se manifester et de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, Etant entendu que pour l'AAJA et l'AAMSY, Mme DESAGE, ne prend pas part au vote (22 voix pour), pour l'Etoile Ablisienne, M Parnot, ayant également pouvoir, et M Coquelle ne prennent pas part au vote (20 voix pour), pour le CAR, Mme Abguillerm, M Pioli et M Lelarge ne prennent pas part au vote (20 voix pour), pour le Foyer rural, Mme Hondarrague, Mme Chillan, Mme Abguillerm, Mme Thiercelin, ayant également pouvoir, et M Parnot, ayant également pouvoir, (16 voix pour), pour le syndicat d'initiatives, ne prend pas part au vote Mme Bertrand (22 voix pour), pour le Vélo Club d'Ablis, M Parnot, ayant également pouvoir, et Mr Coquelle ne prennent pas part au vote (20 voix pour), pour Ablis Sport Loisirs, Mr Gueffier ne prend pas part au vote (20 voix pour),

ACCORDE aux associations et organismes, la somme de 72 004 € suivant la répartition détaillée dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-07-DE

<i>1/ Subvention de Fonctionnement aux associations Ablisiennes</i>		61 189,00 €
1901	A.A.J.A.	1 600,00 €
1901	A.A.M.S.Y. Association des Assistantes maternelles	500,00 €
1901	Amicale Bouliste	300,00 €
Pompiers	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ablis	- €
Pompiers	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ablis - subvention exceptionnelle - matériel de sport	300,00 €
1901	Association de Pêche "L'étang des Bas Prés"	- €
	Subvention exceptionnelle - Association de pêche -rempoissonnement	800,00 €
1901	A.T.T.A. Association de Tennis de Table d'Ablis	1 710,00 €
1901	Association l'Etoile Ablisienne	17 528,00 €
1901	Association Comédia del Ablis	190,00 €
1901	C.A.R. (Collectionneurs d'Ablis et sa Région)+ Nouvelle Section	838,00 €
	C.A.R subvention exceptionnelle Exposition	800,00 €
1901	Club de la Gerbe d'Or	1 900,00 €
Foot	Ablis Football Club Sud 78	11 000,00 €
1901	F.N.A.C.A. section locale d'Ablis	115,00 €
1901	Foyer Rural d'Ablis	11 000,00 €
1901	Syndicat d'Initiative d'Ablis	11 000,00 €
1901	VC Ablis Vélo club	400,00 €
	VC Ablis Vélo club Subvention exceptionnelle Jumelage 2022	385,00 €
1901	Association Jardin Loisirs et culture Ste Mesme	143,00 €
Tennis	U.S. Ablis section tennis subvention	- €
1901	Ablis Sport Loisirs	380,00 €
	Ablis Sport Loisirs - Marche diatoire Ablisienne	300,00 €
<i>2/ Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires d'Ablis</i>		2 052,00 €
Ecole M	Coopérative de l'Ecole Maternelle	798,00 €
Ecole P	Coopérative de l'Ecole Elémentaire	1 254,00 €
<i>3/ Subvention de fonctionnement aux associations à caractère social et autres</i>		8 615,00 €
Secours	ADMR	600,00 €
1901	Association "Vie Libre" (Rambouillet)	180,00 €
1901	Association Trottes Menus	400,00 €
Secours	Comité "La Croix Rouge" Rambouillet	200,00 €
Secours	Les Restaurants du Cœur	400,00 €
1901	Confiance (Association de parents et d'amis de personnes handicapées)	100,00 €
1901	A10 Gratuite	80,00 €
1901	Prévention routière	55,00 €
Collège	Association Sportive Collège Georges Brassens (Subvention TRS UNSS)	6 500,00 €
	Radio RVE	100,00 €
<i>4/ Imprévus</i>		148,00 €
99	Imprévus	148,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-07-DE

Fait à ABLIS, le 06/04/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-07-DE